



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Séance du mardi 29 septembre 2026

Le mardi 29 septembre 2026, à 18 h 30, les membres de l'Association des Parents d'Élèves de l'école de Payra-sur-l'Hers se sont réunis en assemblée générale à l'école de Payra-sur-l'Hers, sur convocation du président en date du 15 septembre 2026.

L'assemblée est présidée par M. Jonathan L'Homel, président de l'association. Le secrétariat de séance est assuré par M. François Fabro, secrétaire. Sont également présents, pour le bureau, M. Rémi Pech, trésorier, et M. Jérôme Wiltzius, chargé de communication.

19 membres adhérents sont présents (liste en annexe), soit environ 30 % des familles de l'école. Le président constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

1. Accueil et présentation du bureau ;
2. Résultats de la kermesse 2026 — présentation et approbation ;
3. Bilan de l'exercice 2025-2026 — présentation et approbation ;
4. Élection du bureau ;
5. Modification des statuts ;
6. Préparation des événements à venir ;
7. Financement 2026-2027 ;
8. Questions diverses.

1. ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU BUREAU

Le président souhaite la bienvenue aux participants, en particulier aux nouveaux parents, et présente les membres du bureau sortant : Jonathan L'Homel, président ; Rémi Pech, trésorier ; François Fabro, secrétaire ; Jérôme Wiltzius, chargé de communication.

2. RÉSULTATS DE LA KERMESSE 2026

Le président présente les résultats de la kermesse du 30 mai 2026 :

KERMESSE DU 30 MAI 2026	MONTANT
Recettes	5 345,86 €
Charges	4 291,15 €
Bénéfice net	1 054,71 €

Le résultat est inférieur à l'objectif de 2 500 à 3 000 € que s'était fixé le bureau. Le président rappelle que cette première édition avait été conçue comme une répétition en vue de 2027. 120 repas payants ont été servis pour un objectif de 150, alors que le seuil de rentabilité se situait autour de 100 repas. La viande, commandée pour environ 250 personnes, a été revendue sous vide à prix coûtant, sans perte.

Les participants ont apprécié l'ambiance, la musique, les huîtres et les desserts. Le bureau relève comme axes d'amélioration la faible présence des familles de l'école, le maintien au chaud de la viande et le renfort nécessaire à l'ouverture des huîtres. Un parent signale que la date de fin mai coïncide avec des ponts ; la prochaine édition est prévue le week-end des 5 et 6 juin 2027.

Le président remercie les bénévoles, les parents, ainsi que Stéphanie et Liselotte pour leur aide tout au long de la journée.

PREMIÈRE RÉOLUTION – APPROBATION DES RÉSULTATS DE LA KERMESSE

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé du président, approuve les résultats de la kermesse 2026, faisant apparaître un bénéfice net de 1 054,71 €.

Vote : adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. BILAN DE L'EXERCICE 2025-2026

Le président et le trésorier présentent le bilan de l'exercice :

OPÉRATION	RECETTES	CHARGES	RÉSULTAT
Marché de Noël	9 764,18 €	3 615,69 €	6 148,49 €
Loto	3 168,37 €	1 604,94 €	1 563,43 €
Subventions des communes	1 300,00 €	—	1 300,00 €
Kermesse	5 345,86 €	4 291,15 €	1 054,71 €
Buvette du Tourmalet	722,32 €	—	722,32 €
Frais de banque et d'assurance	—	250,00 €	-250,00 €
Total de l'exercice	20 300,73 €	9 761,78 €	10 538,95 €

L'exercice dégage un résultat de 10 538,95 €, conforme à l'objectif d'environ 10 000 € fixé par le bureau. Le marché de Noël en représente 58 %. Le trésorier précise oralement la répartition de son résultat : tombola environ 2 800 €, chocolats et douceurs environ 1 500 €, journée de marché environ 1 000 €, sapins environ 480 €, cartes d'adhérent environ 330 €. Le détail des comptes de chaque activité est tenu à la disposition des membres auprès du trésorier.

Bilan moral. Le partenariat avec la boulangerie de Fendeille pour les chocolats a posé de sérieuses difficultés de quantité et de qualité ; il ne sera pas reconduit. La journée du marché de Noël a bénéficié d'une forte mobilisation des familles, notamment de Vanessa aux crêpes et des mamans volontaires à la buvette, à la vente de tickets et aux pâtisseries. La vente des tickets de tombola a été bien suivie, bien que quelques familles n'y aient pas participé.

Subventions. Six communes ont versé une subvention, pour un total de 1 300 € : Payra-sur-l'Hers 500 €, Montauriol 250 €, Cumiers 200 €, Sainte-Camelle 150 €, Mézerville 100 € et Peyrefitte 100 €. La commune de Payra-sur-l'Hers prend en outre en charge la location des chapiteaux, soit environ 800 € par événement, a versé une aide exceptionnelle de 300 € pour les musiciens de la kermesse et met la salle à disposition. L'assemblée remercie les communes de leur soutien.

Affectation du résultat. Le bureau présente les dépenses engagées ou prévues :

POSTE	MONTANT
Sortie de fin d'année (estimation)	2 000,00 €
Spéléologie (en cours)	1 300,00 €
Musée des Abattoirs et Halle de La Machine	1 020,00 €
Équipement des enseignantes (versé)	1 000,00 €
Musée de Montolieu (estimation)	800,00 €
Équipement de l'association	775,81 €
Théâtre	700,00 €
Bus du spectacle de fin d'année	330,00 €
Tables de la classe des petits	245,79 €
Total engagé et prévu	8 171,60 €
Solde disponible	2 367,35 €

Les sorties représentent 6 150 €, soit 161,84 € par élève pour les 38 élèves de l'école. Le solde disponible, ajouté à la réserve d'environ 5 000 € héritée de la précédente équipe, constitue une réserve de trésorerie d'environ 7 000 €, qui pourra contribuer à un voyage scolaire d'au moins deux jours que les enseignantes préparent pour l'année suivante.

DEUXIÈME RÉOLUTION – APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2025-2026

L'assemblée générale, après avoir entendu le bilan moral et le bilan financier, approuve les comptes de l'exercice 2025-2026, faisant apparaître un résultat de 10 538,95 €.

Vote : adoptée à l'unanimité des membres présents.

4. ÉLECTION DU BUREAU

Les quatre membres du bureau sortant se représentent. Aucune autre candidature n'est présentée. M. Florian Hobon, papa de Spencer, se porte volontaire pour rejoindre le bureau, en particulier pour la gestion des réseaux sociaux de l'association.

TROISIÈME RÉOLUTION – COMPOSITION DU BUREAU

L'assemblée générale renouvelle le bureau et accueille un nouveau membre. Le bureau est ainsi composé :

Président	M. Jonathan L'Homel
Trésorier	M. Rémi Pech
Secrétaire	M. François Fabro
Chargé de communication	M. Jérôme Wiltzius
Membre, réseaux sociaux	M. Florian Hobon

Vote : adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. MODIFICATION DES STATUTS

Le bureau présente les modifications proposées, surlignées sur un document remis en séance à côté de la version en vigueur :

- **Siège social** : l'adresse du siège est fixée au 2 rue de la mairie, 11410 Payra-sur-l'Hers ;

- **Qualité de membre** : sont *membres adhérents* les parents d'élèves de l'école de Payra-sur-l'Hers et du RPI à jour de leur cotisation ; sont *membres bienfaiteurs* les autres personnes qui versent une cotisation ou un don ; sont *membres d'honneur* les personnes qui rendent des services à l'association, sans obligation de cotisation. Seuls les membres adhérents ont voix délibérative et peuvent demander la réunion d'une assemblée générale extraordinaire ;
- **Assemblées générales** : une seule assemblée générale obligatoire par an, au lieu d'une après chaque événement. D'autres assemblées peuvent être convoquées en cas de besoin, avec un préavis de deux semaines. Chaque événement fera l'objet d'une réunion de bilan sans formalité.

QUATRIÈME RÉOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS

L'assemblée générale adopte les modifications des statuts telles que présentées. Les statuts modifiés sont annexés au présent procès-verbal.

Vote : adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. PRÉPARATION DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

6.1 Marché de Noël du dimanche 6 décembre 2026

MM. Jérôme Wiltzius et Rémi Pech présentent la vente aux collectivités et aux entreprises. L'an dernier, quatre communes ont acheté des chocolats, pour un bénéfice d'environ 750 €. L'association a répondu à l'appel d'offres de la commune de Cabriès pour les colis de Noël de ses aînés, sur ses six lots ; s'il est retenu, le bénéfice pourrait atteindre 5 000 € selon le nombre de lots attribués. L'offre sera adressée aux communes des environs puis aux comités d'entreprise (Arterris, Plastisud, etc.). La gamme réunit des producteurs locaux — chocolats Tarrade (Castelnaudary), Chatines de la Maison de la Chatine (Revel), pâtes Bareille, pâtés, vin de Limoux, jus de pomme, meringues — du sachet de Chatines (6 à 8 €) aux paniers garnis à 30 € (une personne) et 50 € (deux personnes). Les membres sont invités à signaler les communes qui offrent des colis à leurs aînés et leurs contacts en mairie ou en comité d'entreprise.

Tombola. L'objectif est de réunir 3 000 € de lots, contre 2 500 € l'an dernier. Les donateurs reçoivent un reçu fiscal. Les billets seront distribués aux enfants début octobre et des urnes seront déposées chez des commerçants partenaires. Un ticket pourrait être offert aux clients des exposants à partir de 20 € d'achats le jour du marché.

CINQUIÈME RÉOLUTION – RÉCOMPENSES AUX ENFANTS VENDEURS DE TICKETS

Le bureau propose d'offrir un cadeau aux enfants ayant vendu plus de 20, 50 et 100 tickets de tombola, sans classement nominatif. Après débat, la proposition est mise aux voix à main levée.

Vote : 7 voix pour ; la proposition n'obtient pas la majorité et est rejetée.

Sapins et chocolats. Les sapins sont proposés à un prix égal ou inférieur à celui des jardinerie, aux familles, aux communes et aux entreprises. Les chocolats seront fournis par Tarrade et par la Maison de la Chatine.

Journée du marché. Les exposants sont recherchés dès à présent, dans la limite des chapiteaux ; le repas reprendra la formule grillades et pommes de terre. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

6.2 Loto

Le bureau annonce qu'aucun loto ne sera organisé en 2026-2027, son rendement étant insuffisant au regard de l'effort demandé, notamment pour la recherche de lots. Il pourra l'être si une équipe de parents en prend l'initiative, avec le soutien du bureau.

6.3 Fête des écoles des 5 et 6 juin 2027

À l'initiative du maire et des enseignantes, une grande fête sera organisée sur un week-end autour du nom de l'école et de son anniversaire, avec les anciens élèves et les associations de Payra-sur-l'Hers. L'association devrait prendre en charge l'organisation de la journée du samedi, tant autour du méchoui, sur réservation et pour environ 500 personnes, que des activités de la journée et des festivités de la soirée. Le concert de Nadau, un temps envisagé, n'aura pas lieu ; des groupes locaux sont recherchés. Le bureau souligne le besoin de parents bénévoles pour s'occuper des jeux, afin que cette fête soit d'abord une belle fête des enfants. Une réunion de préparation ouverte à tous les parents se tiendra au début de l'année 2027.

7. FINANCEMENT 2026-2027

Les dépenses prévues pour l'année ont été présentées au point 3 : sorties pour 6 150 € et matériel pour 2 021,60 €, dont les tables de la classe des petits. Les autres achats suivront les demandes des enseignantes.

8. QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs parents estiment que la participation de 5 € par enfant aux jeux gonflables de la kermesse, ajoutée au prix du repas, pèse sur le budget des familles. Le bureau rappelle que la formule retenue cette année consistait à faire appel à un prestataire extérieur pour la gestion des jeux gonflables, par manque de bénévoles. La participation financière était ainsi nécessaire pour ne pas trop peser sur le budget de la journée, et se justifiait par le faible nombre de réservations. MM. Jonathan L'Homel et François Fabro proposent la gratuité des jeux pour les enfants des familles adhérentes ; cette piste sera examinée lors de la réunion de préparation de la fête des écoles.

Une question porte sur l'ancienne adresse électronique de l'association : elle est conservée pour ne pas perdre de messages ; l'adresse à utiliser est **contact@ape-payra.fr**.

Le président remercie les participants pour la qualité des échanges.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h 18. Les adhésions de l'année (10 € par famille) ont été recueillies à l'issue de la séance.

Fait à Payra-sur-l'Hers, le date.

Le président

Le secrétaire de séance

Jonathan L'Homel

François Fabro

Annexes : liste des membres présents (ci-dessous) ; statuts modifiés ; feuille de suivi remise aux parents en séance (détail des chiffres présentés).

ANNEXE – MEMBRES ADHÉRENTS PRÉSENTS (19)

1. Jonathan L'HOMEL	8. Alexandra REYNAUD	15. Stéphanie LARA
2. Rémi PECH	9. Alexie MIJALSKI	16. Laury GOULEVITCH
3. Jérôme WILTZIUS	10. Stéphane AGRÉ	17. Alice BELLUCCI
4. François FABRO	11. Éric MIRANDE	18. Vanessa BORDENAVE
5. Stéphanie DUFFAU	12. Charlène HOBON	19. Antoine DUMORTIER
6. Céline CHEILLETZ	13. Florian HOBON	
7. Tânia GARCIA FERNANDES	14. Julie BACQUÉ	